



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Nicolas Repond

QA 3042.12

Vins de l'Etat de Fribourg à des prix avantageux pour les Fribourgeois et Fribourgeoises

I. Question

Pour donner suite à des discussions qui ont eu lieu en plenum lors de la dernière session du Grand Conseil, l'Administration des vignes de l'Etat de Fribourg a transmis, tout récemment, à tous les députés fribourgeois, de manière exceptionnelle, une offre pour l'achat de vins de l'Etat à des prix avantageux.

Dans la perspective de faire mieux connaître les vins de l'Etat et également de faire profiter la population fribourgeoise de cette offre, ne serait-il pas possible que l'Etat de Fribourg élargisse cette action aux Fribourgeois et Fribourgeoises, et cela jusqu'à l'épuisement du stock des bouteilles proposées dans l'offre ?

16 mai 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Depuis plusieurs années, l'Administration des vignobles de l'Etat a été autorisée par le Conseil d'Etat à procéder à des actions de ventes de vin en faveur de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Ces actions, qui interviennent en principe au mois de décembre, avant les fêtes de fin d'année, permettent de faire bénéficier le personnel de l'Etat d'un rabais qui varie selon l'état des ventes en cours des différentes catégories de vin et des réserves disponibles.

De telles faveurs de fin d'année sont couramment accordées par des entreprises privées à leur personnel, l'Etat de Fribourg étant quant à lui à cet égard très restrictif. Ces ventes spéciales constituent pour l'Administration des vignobles de l'Etat une action de promotion, à la fois par le nombre important de clients potentiels touchés et le message publicitaire que les collaborateurs et collaboratrices peuvent apporter, dans leurs relations privées, sur la qualité des vins de l'Etat.

2. Au cours de l'examen des comptes de l'année 2011 de l'Administration des vignobles de l'Etat, la question d'ouvrir aux membres du Grand Conseil le cercle des destinataires a été évoquée. Au cours des débats au Grand Conseil sur les comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), le Grand Conseil a été informé que les députés, pour 2012, pourraient de manière exceptionnelle bénéficier des mêmes conditions de vente que celles offertes au personnel de l'Etat, vu leur lien et leur engagement dans l'exercice de leur mission à l'égard de la collectivité publique.

3. En revanche, il n'est pas possible d'offrir les mêmes réductions sur les ventes à l'ensemble de la population fribourgeoise jusqu'à épuisement des stocks, comme le propose le député Nicolas Repond, pour plusieurs motifs. Même si les stocks à fin 2011 étaient quelque peu supérieurs aux dernières années, cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas être commercialisés par des efforts de marketing. On doit aussi se montrer prudent face peut-être à des récoltes futures moins généreuses. Dans ce contexte une vente au « rabais » pourrait constituer un mauvais signal et une dépréciation du produit d'une part et, d'autre part, générer un conflit de concurrence sur le marché viti-vinicole.

Enfin, et c'est le motif déterminant, au vu des marges de vente des vins dans un marché tendu, il n'est pas possible d'offrir des rabais à un large public sans justification exceptionnelle. En effet, les rabais sont offerts aux personnes achetant d'importantes quantités, aux revendeurs prenant en charge aussi une part de promotion, ainsi qu'aux restaurateurs, qui sont des clients réguliers et importants. Il s'agit donc de ne pas fermer ces débouchés.

21 août 2012